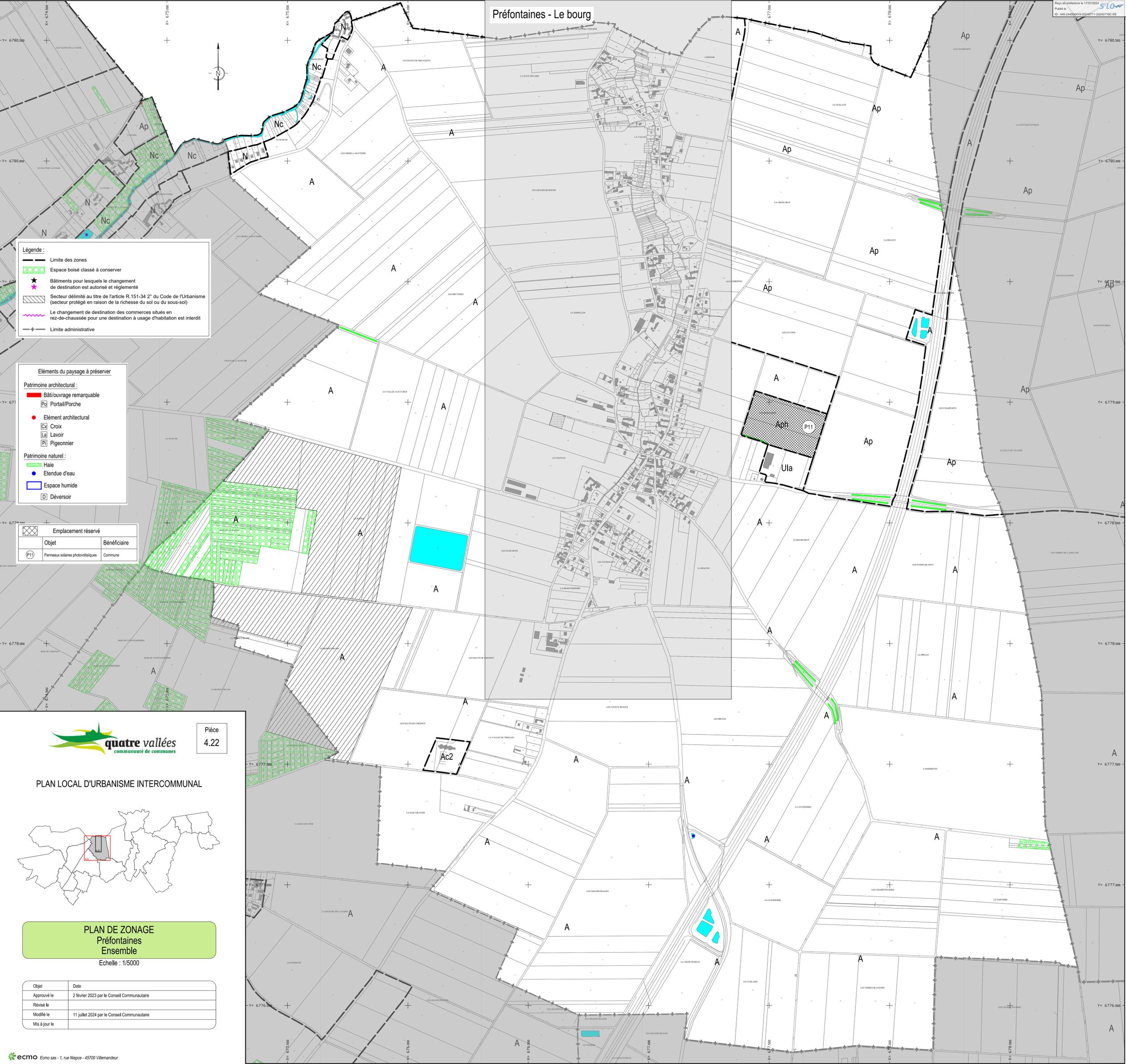


Préfontaines - Le bourg



Légende :

- Limite des zones
- 🌳 Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- 🌊 Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- 🏰 Bâti/ouvrage remarquable
- 🚪 Portail/Porche
- Élément architectural
- ✝ Croix
- 🏠 Lavoir
- 🕊 Pigeonnier

Patrimoine naturel :

- 🌿 Haie
- 💧 Étendue d'eau
- 💧 Espace humide
- 🏊 Déversoir

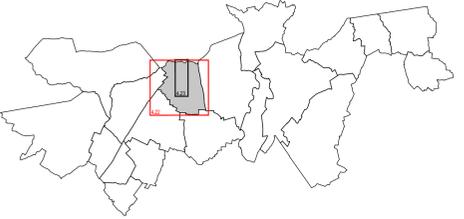
Emplacement réservé

Objet	Bénéficiaire
☀️ P11	Commune

quatre vallées
communauté de communes

Pièce 4.22

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
 Préfontaines
 Ensemble
 Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	11 juillet 2024 par le Conseil Communautaire
Mis à jour le	